

COMPTE RENDU DE REUNION N°2

COMITE THEMATIQUE SUR LE STATIONNEMENT RESIDENTIEL A FONTENAY-AUX-ROSES

Date :	3 juin 2023
Temps:	14h30 à 16h15
Lieu :	Fontenay-aux Roses
Président :	Alain Delahaye
Secrétaire :	Safiya El Houda

Participants :

M. Constant
M. El Youbi
M. Houcini
M. Renaux

M. Bergès
M. Bresse
M. Delahaye
M. Drouot
Mme El Houda
M. Piroard
Mme Vidal
Mme Wilmot

AGENDA

Statut des réponses au Questionnaire	2
Préparation de l'Enquête sur les villes voisines	3
Présentation des réponses reçues suite au questionnaire (40min)	3
Sujets majeurs discutés.....	4
Prochaine réunion	5
Annexe 1 : questionnaire publié sur le site de la ville	5
Annexe 2 : questionnaire d'enquête sur les villes avoisinantes	7

STATUT DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE

Présentation des moyens de diffusion du questionnaire

- Un questionnaire a été récemment mis en place sur le site de la ville, trop tard pour qu'on en ait eu les résultats. Ce questionnaire est difficile d'accès. Il faut faire : Mairie > Démocratie locale > Comité thématique > Stationnement résidentiel
 - Il faut qu'on le voie sur la page d'accueil, ou sur le bandeau jaune de la page d'accueil.
- L'information sera également affichée dans l'agenda de la ville
- Par contre le questionnaire a été publié il y a plus d'une semaine sur les Nouvelles-de-Fontenay, ce qui a donné plusieurs réponses. Merci JFB
- Le questionnaire a également été diffusé aux comités d'habitants. Peu de réponses reçues en dehors des comités Centre-ville et Ormeaux-Renards. Ils n'ont pas eu le temps de se réunir depuis la dernière réunion, il n'est pas trop tard pour envoyer les réponses.
- Le questionnaire reste ouvert jusqu'au 30 juin 2023.

Point général sur les réponses reçues

- Peu de résultats reçus jusqu'ici
- Les réponses renseignées par certains habitants via le site de la ville n'ont pas été retransmises à monsieur El Youbi. Appel en séance de la responsable du site de la ville pour résoudre le problème.
- Le détail des réponses aux questionnaires sera présenté en deuxième partie de réunion

Remarques sur le questionnaire

- M. EL Youbi : le questionnaire ne respecte pas la charte de communication du site de la ville, mais a été diffusé malgré cela à la demande de M. le Maire, car c'est un travail des habitants pour les habitants.
- M. Drouot : la question sur l'adresse de résidence des répondants a été supprimée, il est souhaitable qu'on la remette.

Présentation par M.Constant des données récoltées par ses services :

- Estimation des véhicules de Fontenay : 10 000 en 2017. C'est sûrement surévalué.
- 2650 places ouvertes en voiries. Il s'agit de places observées. Elles font beaucoup moins que 5 mètres.
- C'est une infraction de ne pas respecter les lignes blanches lorsqu'elles sont matérialisées. Ces lignes déterminent les girations des résidents pour rentrer leurs voitures chez eux.
- Remarque : Suite aux travaux rue Gambetta le véhicule doit être garé dans la place de parking, même quand il dépasse.
- Le stationnement en Lincoln (ligne continue) : il ne peut pas être fait dans toutes les rues. Les services de VSGP peuvent être sollicités pour expliquer comment les véhicules peuvent stationner.
- M. Delahaye confirme la demande de faire intervenir les services techniques pour présenter les règles de stationnement lors de la prochaine réunion.

PREPARATION DE L'ENQUETE SUR LES VILLES VOISINES

- Distribution en séance d'un questionnaire pour servir de support à l'enquête dans les communes voisines (document présent en annexe du présent compte rendu)
- **Principaux éléments du questionnaire d'enquête sur le stationnement résidentiel dans les villes avoisinantes :**
 - Inventaire des modalités de stationnement existant (libres, zones bleues et vertes, places réservées livraison et handicapés, bande minutes). Il serait intéressant de savoir quels dispositifs sont utilisés par les communes avoisinantes et où ils sont positionnés
 - Cartes de stationnement : comment la demander. A Sceaux il n'y a pas de cartes.
 - Cas particuliers des véhicules de location - voiture de fonction - véhicules de livraison - visiteurs des médecins.
 - Demande d'ajouter les véhicules professionnels des entreprises dans la liste des cas particuliers
 - Cas des locations entre particuliers : GetAround. M Houcini : il faut une demande particulière entre la mairie et la société en question, or la ville de Fontenay-aux-Roses n'a reçu aucune demande. De ce fait, la ville perd de l'argent sur ces voitures présentes sur Fontenay aux Roses et non déclarées.
 - Modalités de paiement des cartes et des contraventions
 - Prestataire : quelles modalités figurent au contrat.
- **Commentaires ajoutés en séance**
 - Ajouter la demande de l'applicabilité aux deux roues immatriculés
 - M. Delahaye enverra ce questionnaire aux membres du comité thématique pour y apporter des compléments si nécessaire
- **Répartition du travail d'enquête**
- Assignation des chargés d'enquête par ville :
- Choix commun de commencer par Châtillon, Sceaux et Bagneux
 - Châtillon. Responsable : Dorothée Wilmot.
 - Sceaux. Responsable : Didier Bergès, avec l'aide d'Hassan el Youbi
 - Certaines informations sur Bagneux sont accessibles directement sur le site de la ville

PRESENTATION DES REPONSES REÇUES SUITE AU QUESTIONNAIRE (40 MIN)

Ci-dessous les réponses aux questionnaires présentées et discutées en réunion

- **Forces et faiblesses du stationnement résidentiel**
- Certains habitants demandent de ne rien changer. C'est une opinion couramment entendue. Les raisons sont :
 - Leurs rues ne pas concernées par les tensions de stationnement.
 - Ou ils craignent que les règles de stationnement ne s'appliquent ultérieurement à eux.
 -
- **Stationnement dans la rue pour les détenteurs de place de parking**
 - Indignation au sujet des habitants qui se garent dans la rue alors qu'ils ont des places de parking. M. Constant : le maire de Sceaux communique qu'il a fait rentrer les véhicules dans les garages en mettant en place le forfait mensuel 20€/mois. La loi est très claire : il n'y a pas d'obligation de garer son véhicule dans son parking.
 - Question du stationnement dominical : non encore soulevée.

- **Quartiers tendus**
 - M. Delahaye : il y a confirmation qu'il y a des quartiers très tendus. Dans certaines rues, comme la rue du Docteur Soubise, le stationnement est saturé. Des voitures stationnent sur les trottoirs des 2 côtés d'une rue étroite.
- **Rues rénovées**
 - Autres retours : dans les rues récemment rénovées le marquage réduit le nombre de voiture. M Constant explique que l'espace de stationnement n'a pas changé, c'est juste le marquage qui donne cette impression.
- **Rue Pierre Bonnard**
 - 4 places neutralisées pour des personnes handicapés moteurs.
- **Stationnement à proximité des arrêts RER & Tramway**
 - Tramway : aucune remarque reçue sur le stationnement à proximité du tramway,
 - RER, voir ci-dessous l'échange sur le stationnement à côté du RER
- **Problématique des zones périphériques (en limite des communes à stationnement régulé)**
 - Les gens de Sceaux viennent stationner rue Paul Langevin et dans les parages, y compris camions et camping-cars. Fort mécontentement des gens de ce quartier. Problèmes accentués par les travaux en cours.
 - Des parcmètres avenue Paul Langevin, gêneraient les riverains.
 - Voir le problème des rues frontières, où le régime de stationnement peut être différent pour chaque côté (cf. rue des Roissys à Châtillon), créant une situation complexe pour les riverains et des problèmes de voisinage.
- **Centre-ville :**
 - Réponses qui disent que le stationnement à Sceaux est plus facile que dans le centre-ville de Fontenay. Certains préfèrent donc y faire leurs courses, même si le stationnement y est payant.
 - Une autre réponse indique que le deuxième sous-sol (niveau -2) du parking en centre-ville est toujours vide.
 - M Houcini : il n'y a pas eu assez de communication auprès des fontenaisiens pour informer que le 2^{ème} sous-sol est désormais ouvert à tous et plus seulement aux commerçants et professionnels.
 - Les zones bleues et vertes du centre-ville marchent bien et évitent le stationnement de longue durée. Même satisfaction pour la rue Lombard.
 - Les résidents du centre-ville qui n'ont pas de place parking privé ont besoin de places de parking payantes, ce qu'offrait le parking du marché.
 - Les commerçants ont tendance à stationner dans le centre-ville, au détriment de leur clientèle.
 - Il faut maintenir une certaine gratuité du stationnement en centre-ville dans l'intérêt du commerce.
 - À Bagneux il y a une zone rouge limitée à 30 min.

SUJETS MAJEURS DISCUTES

- **Echange autour du stationnement sur le parking du RER**
 - Il y a un stationnement permanent de non-résidents à proximité du RER. Dans le parking il y a des véhicules utilitaires ventouses,
 - Proposition de la mairie de mettre des portiques à l'entrée du parking.
 - Le parking est la propriété de la ville.
 - Question sur la finalité de verrouiller le stationnement dans le parking RER alors qu'il sert à des personnes qui utilisent les transports en commun. La

- station Fontenay-aux-Roses du RER n'est pas réservée aux Fontenaisiens. Ce langage n'a pas été entendu dans les communes voisines.
- M. Houcini : le parking à l'origine a été créé dans cette finalité, le problème est que maintenant les autres villes ont rendu leur parking de RER payants.
 - Un habitant considère que le stationnement dans le quartier du RER fonctionne plutôt bien.
-
- **Echange sur l'aspect financier de la gestion du stationnement**
 - Rappel de l'objectif de la mairie
 - M Constant : l'objectif n'est pas de rentabiliser le stationnement des voitures. L'objectif est de réguler le stationnement.
 - M Houcini : les communes de Clamart et Chatenay sont à l'équilibre. L'idée en soit est que ça ne coûte pas dans le budget de la municipalité, et que ça ne pèse pas sur les Fontenaisiens.
 - Ce que dit la loi
 - Pour information : changer de disque est interdit si on ne déplace pas son véhicule
 - Rappel de M. Constant: la loi est très claire, il est interdit qu'il y ait un stationnement gratuit pour les habitants locaux, et un stationnement payant pour les autres. La seule solution est de mettre un forfait pour les locaux.
 - Il faut que les gens payent quelque chose 1€-1,5€. Retour d'expérience sur Sceaux. La gratuité avait été mise en place pour les personnels de santé et ils ont été attaqués pour illégalité.
 - Places handicapées : elles sont gratuites dans toutes les zones même payantes. Il faut être uniquement garé sur les places pour handicapés.
 -
 - Propositions
 - M Houcini : l'idée est de faire payer la carte aux Fontenaisiens et que ce soit ce paiement qui fasse office de contribution au forfait de stationnement dans le respect de la loi.
 - Si on utilise le terme de gratuité, il faut éviter de faire croire aux gens qu'ils ne vont rien payer.
 - Proposition de Mme Michèle Vidal : prendre en compte le quotient familial dans le coût de l'abonnement.

PROCHAINE REUNION

Lundi 26 juin à 20h

Ordre du jour :

- Suite des remontées pour le diagnostic
- Conversion de ces remontées en liste de problèmes à résoudre
- Rapports d'enquête sur Châtillon et Sceaux.

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE PUBLIE SUR LE SITE DE LA VILLE

DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE STATIONNEMENT A FONTENAY-AUX-ROSES DANS LE CADRE DU COMITE THEMATIQUE SUR LE STATIONNEMENT RESIDENTIEL

Le stationnement est payant ou régulé dans les communes voisines. Les habitants des communes voisines viennent donc stationner à Fontenay-aux-Roses, souvent pour de longues durées, et les Fontenaisiens disent qu'ils ont de plus en plus de mal à stationner près de leur domicile.

Il faut donc réfléchir à la mise en place d'une régulation du stationnement sur la commune de Fontenay-aux-Roses, pour rendre l'espace public aux Fontenaisiens.

C'est pour cela qu'un Comité Thématique de réflexion et de participation citoyenne sur le Stationnement Résidentiel vient d'être lancé au niveau de la ville.

La première étape est d'établir, avec les habitants, un diagnostic précis de la situation.

Adresse précise :

Comment se passe le stationnement dans votre rue ?

Comment se passe le stationnement dans votre quartier ?

Est-ce que vous stationnez uniquement dans votre rue, quartier, ou dans un autre quartier ?

Etes-vous satisfaits du fonctionnement des arrêts-minute, de la zone bleue en centre-ville, et de la zone verte près du RER ?

Avez-vous observé une évolution du stationnement depuis ces derniers temps ?

Avez-vous des remarques et propositions à faire sur cette question ?

Vous pouvez joindre vos photos et fichiers si vous le souhaitez.

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE SUR LES VILLES AVOISINNANTES

Enquête dans les communes voisines

Quels sont les modalités de stationnement utilisées ?

- stationnement payant avec horodateur
- stationnement libre
- zone bleue (durée limitée avec disque, quelle durée ?)
- zone verte (1/2 journée gratuite, avec disque)
- places réservées (livraisons, handicapés...)
- Bornes-minute...

Où sont utilisées chacune de ces modalités dans la commune ?

Si les véhicules des résidents sont identifiés par une carte

Conditions d'attribution de cette carte :

- une carte par logement, ou une carte par véhicule ?
- Faut-il ne pas avoir de place de parking privé ?

Informations figurant sur la carte

Comment les résidents peuvent-ils obtenir cette carte ?

- Documents à présenter (carte grise, avis d'imposition...)
- coût annuel de la carte
- coût d'un remplacement de carte

S'il n'y a pas de carte, comment sont identifiés les véhicules des résidents ?

Les deux-roues immatriculés (motos et scooters) sont-ils astreints aux mêmes contraintes que les automobiles ?

Comment sont traités les cas suivants :

- Véhicule de location à immatriculation variable
- Véhicule de fonction à immatriculation variable
- Véhicules des loueurs de voitures comme Getaround
- Véhicules de livraison
- Personnes handicapées
- Médecins et personnels de santé
- Clients des médecins et personnels de santé
- Clients des commerces, des restaurants, du marché ...
- Clients des garages (Le Maire s'en occupe personnellement)
- Usagers des lieux culturels
- Personnes non-résidentes travaillant sur la commune
- Personnes en visite chez des personnes de la commune

Y a-t-il des cartes spéciales, assorties ou non de tarifs réduits ?

Modalités de paiement du stationnement :

- horodateurs, ou parcmètres ?
- Peut-on payer avec des pièces, ou avec une carte de crédit ?
- Peut-on payer par internet ?

Prestataire(s)

La commune a-t-elle passé un contrat avec une société extérieure ? Laquelle ?

Pour quelles prestations ?

- installation des horodateurs
- gestion des parcmètres
- fourniture des cartes ou enregistrement des véhicules des résidents

- contraventions

Combien de temps a duré la mise en place du nouveau système ?

Coût de ce contrat pour la commune ?

Durée de l'engagement ?

Le système donne-t-il satisfaction ?

Y a-t-il des projets d'amélioration ? Lesquels ?